CAHIER DES CHARGES RUGBY SANTÉ



FFR

RUGBY SANTÉ

SOMMAIRE

INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU GUIDE

A DÉCOUVERTE DU RUGBY SANTÉ

1 Présentation du rugby santé
2 Le sport sur prescription médicale
3 Présentation de l'activité rugby santé et ses bienfaits
4 L'encadrement de la section rugby santé et rôles des acteurs

B LA CRÉATION D'UNE SECTION RUGBY SANTÉ

1 Le processus de déclaration
2 La fiche de déclaration
3 La dotation FFR

C LE MÉDICAL

1 Le Rugby à 5 comme pratique sport-santé
2 Le « Rugby Santé », quel public ?
3 Le référent médical ou paramédical de la section rugby santé
4 Les points de vigilance (avant-pendant-après) l'animation suivant les pathologies chroniques référencées
5 Le mot du Comité Médical FFR

D FORMATIONS ET ACTIVITÉ RUGBY SANTÉ

1 Le Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 1 – Loisir-Bien-être
2 Le Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 2 – Rugby Santé
3 Règles du jeu rugby à 5 – santé
4 L'évaluation des pratiquants avec le test CNOSF
5 La séance type

E LE PROGRAMME PILOTE DES SECTIONS RUGBY SANTÉ FFR

1 Historique
2 Accompagnement FFR et engagements
3 La candidature

F ANNEXES

G LIENS UTILES

PRÉSENTATION DU GUIDE

Depuis de nombreuses saisons, le rugby santé se développe sur l'ensemble des territoires pour accueillir des pratiquants atteints d'une affection de longue durée, d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques ou des personnes en perte d'autonomie DANS LE CADRE DU SPORT SUR ORDONNANCE.

Pour accompagner ce développement, la structuration et la promotion de l'activité auprès de l'ensemble des acteurs concernés, La FFR a produit deux documents :
Le livret rugby santé un document synthèse de 12 pages présentant l'activité
Le cahier des charges détaillé afin de vous accompagner dans la mise en place de l'activité.

Vous trouverez dans ce cahier des charges, toutes les informations essentielles :

- Comment créer une section rugby santé ?
- Quel encadrement ?
- Quelle licence ?
- Quelle(s) formation(s) ?
- Quels participants ?
- Quels exercices ?



De nombreux supports pédagogiques et ressources documentaires sont également proposés pour vous aider à approfondir vos connaissances sur l'activité et répondre à vos questions.

A destination des clubs, éducateurs, pratiquants, techniciens, médecins, ce document est la ressource essentielle pour retrouver toutes les informations sur la pratique rugby santé, une activité sans contact (jeu à toucher) accessible à tous et adaptée aux personnes les plus fragiles.

FFR

A DÉCOUVERTE DU RUGBY SANTÉ

1 PRÉSENTATION DU RUGBY SANTÉ

La FFR a lancé la discipline du Rugby Santé, dans le cadre de son engagement aux côtés des clubs, des comités départementaux et des ligues régionales pour la promotion de l'accessibilité des pratiques pour toutes et tous et l'amélioration du bien-être et de la santé.

Adapté du Rugby à 5, le Rugby Santé est une pratique référencée dans le Médico-Sport Santé, dictionnaire des médecins pour la prescription du sport sur ordonnance.

La section Rugby Santé accueille les personnes en prévention secondaire ou tertiaire souhaitant pratiquer une activité « Santé », après l'obtention d'une prescription médicale associée au certificat de non-contre-indication à la pratique du Rugby Santé.

La licence dédiée à cette activité est la licence **« rugby loisir sans plaquage »** accessible dès 14 ans pour les garçons et 15 ans pour les filles. Pour permettre l'obtention d'une licence, la section rugby santé doit être intégrée à une structure affiliée à la FFR (club, comité départemental ou ligue régionale).

2 LE SPORT SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

Le décret 2016-1990 du 30 décembre 2016, article L1172-1du code de la santé publique - modifié par LOI n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 2 :

Dans le cadre du parcours de soins des personnes atteintes d'une affection de longue durée, d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques et des personnes en perte d'autonomie, le médecin intervenant dans la prise en charge peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient.

Les activités physiques adaptées sont dispensées par des personnes qualifiées, dans des conditions prévues par décret :

- par des professionnels de la santé,
- par des professionnels titulaires d'un diplôme de l'activité physique adaptée,
- par les diplômés d'Etat dans leur spécialité,
- par les personnels qualifiés titulaires d'une certification délivrée par une fédération sportive agréée pour l'activité sport-santé (arrêté du 8 novembre 2018 mis à jour au 1er mars 2021 : Brevet Fédéral Rugby à 5 niveau 2 Santé) pour des personnes ne présentant pas de limites fonctionnelles ou présentant des limites fonctionnelles minimes).





3 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ RUGBY SANTÉ ET SES BIENFAITS

Le Rugby Santé est une activité ludique, mixte (sans plaquage), pouvant accueillir des patients sur prescription médicale (prévention secondaire et tertiaire) mais pouvant aussi accueillir d'autres publics autour de cette pratique tout en restant extrêmement vigilant sur la population de référence du « sport sur ordonnance ».

Les bienfaits sont nombreux, pour le pratiquant :

- Pratiquer une activité sportive et collective, quelle que soit sa condition physique
- Développer ses capacités physiques (capacités cardio-respiratoire, renforcement masse musculaire, endurance, agilité, souplesse…)
- Améliorer le lien social
- Développer son estime de soi et sa relation aux autres
- Réduire les effets indésirables des traitements et améliorer sa qualité de vie en générale

Pour le club :

- Diversifier son offre de pratiques
- Accueillir des personnes éloignées de l'activité physique et sportive
- Recruter de nouveaux licenciés (78 % des pratiquants ne jouaient pas au rugby, avant de rejoindre une section santé – enquête FFR 2024)
- Augmenter le nombre de bénévoles/dirigeants au sein du club
- Impliquer de nouveaux partenaires sensibilisés au bien-être et la santé



4 ENCADREMENT DE LA SECTION RUGBY SANTÉ

Pour développer une section rugby santé et accueillir les pratiquants dans les meilleures conditions, la section doit respecter plusieurs conditions :

a. La structure d'accueil

- La section est rattachée à une structure affiliée à la FFR : Club, Comité Départemental ou Ligue Régionale
- Pour l'accueil des participants, elle met à disposition des vestiaires, un terrain en herbe ou synthétique et si possible l'accès à un gymnase pour la période hivernale
- La section prévoit de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions de 10 à 30 pratiquants pour 1 à 2 séances hebdomadaires

b. Les référents de la section rugby santé

- Le président de la structure support FFR
- 1 dirigeant Santé de la structure support FFR
- 1 référent médical ou paramédical (il accompagnera l'éducateur dans le suivi des pratiquants et effectuera le lien avec le médecin prescripteur si nécessaire. Sa présence n'est pas obligatoire lors des séances de rugby à 5)
- 1 éducateur titulaire ou en cours de formation du Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 2 « Santé » ou d'un diplôme d'Etat Rugby.

Cet encadrement club minimum sera en relation avec :

- Le référent Rugby Santé de la Ligue
- Le médecin référent de la Ligue
- Le conseiller technique référent Santé de l'équipe technique de la ligue.

B LA CRÉATION D'UNE SECTION RUGBY SANTÉ

1 LE PROCESSUS DE DÉCLARATION

Après avoir nommé l'encadrement référent de la section rugby santé, la structure pourra réaliser la déclaration d'ouverture officielle, auprès de sa ligue régionale.

ÉTAPE 1 : Remplir la déclaration d'ouverture, disponible en page 15 du cahier des charges.

ÉTAPE 2 : Transmettre la déclaration à sa ligue régionale de rugby, pour contrôle du respect du cahier des charges par les référents rugby santé de ligue (élus, techniciens).

ÉTAPE 3 : La ligue régionale rend un avis favorable ou défavorable pour l'ouverture de la section.

ÉTAPE 3bis : En cas d'avis défavorable, la ligue régionale accompagnera la section dans son projet d'ouverture.

ÉTAPE 4 : En cas d'avis favorable, la section rugby santé peut démarrer son activité et déclarer l'activité dans sa fiche club Oval-E, afin d'être référencée sur le site FFR.FR et la page « trouve ton club ».

ÉTAPE 5 : la ligue régionale transmet l'avis favorable à la FFR, pour référencement et distribution d'un kit de dotations offert par la FFR.

2 LA FICHE DE DÉCLARATION

FFR

Déclaration d'ouverture de Section Rugby Santé
À renvoyer au référent rugby santé de **ligue régionale**

1. Nom et Code FFR de la structure support FFR :

Merci de fournir une lettre ou mail de la structure support FFR certifiant son soutien dans la démarche

2. Responsable de la section Rugby Santé FFR :

Nom et coordonnées (téléphone et mail) :

3. Date d'ouverture de la section Rugby Santé :

4. Lieu et horaires des séances :

5. Quel(s) axe(s) de prévention ? : Liste des pathologies recensées au sein des participant.e.s

6. Coordonnées de l'encadrement et des participants :

Rôle	Nom	Prénom	Téléphone	E-mail
Président de la structure d'accueil FFR				
Dirigeant Santé de la structure d'accueil FFR				
référent.e médical.e ou paramédical.e de la structure d'accueil FFR				
Educateur* diplômé en charge de l'action (copies des diplômes à transmettre)				
Médecin référent de la ligue régionale				
Conseiller technique référent de la ligue régionale				

7. * Educateur diplômé : nom du diplôme référencé « sport sur ordonnance » :

8. Pourriez-vous présenter en quelques lignes votre projet ?

A Le Cachet du club et Signature du Président du club FFR

Avis du référent Rugby Santé de la ligue régionale :

☐ Favorable	☐ Défavorable

Suite à l'avis, le référent Rugby Santé transmettra le dossier au groupe de pilotage Santé FFR



COMPLÈTEZ LE FORMULAIRE EN LIGNE ICI EN ANNEXE

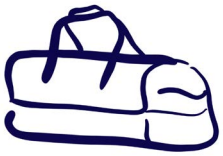


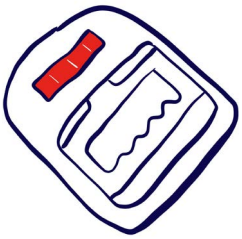
FFR

3 LA DOTATION FFR

Pour accompagner le développement de l'activité rugby santé, la FFR offre à chaque section rugby santé déclarée et active, un kit de dotations composé de :

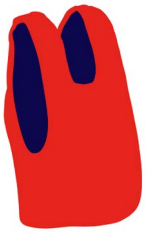
1 SAC DE MATÉRIEL
Rugby Santé

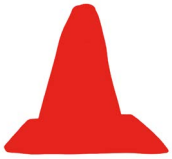




1 DYNAMOMÈTRE
numérique à main

20 CHASUBLES
réversibles Rugby Santé





1 LOT
de 40 plots

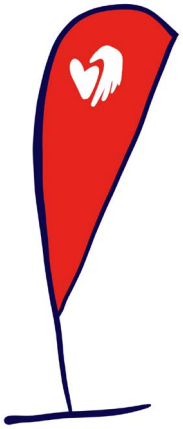
10 CHASUBLES
ouvertes Rugby Santé





10 BALLONS
officiels taille 4 Rugby Santé

2 ORIFLAMMES
Rugby Santé



CE KIT SERA REMIS À LA SECTION RUGBY SANTÉ, PAR LA LIGUE RÉGIONALE DE RUGBY.

C LE MÉDICAL

1 LE RUGBY À 5 COMME PRATIQUE SPORT-SANTÉ

Dans l'édition d'avril 2017 du Médicosport Santé, dictionnaire à destination des médecins pour la prescription du sport sur ordonnance, le rugby à 5 est référencé comme une discipline adaptée pour la prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Pour les deux dernières, une collaboration étroite entre les structures sportives d'accueil et les spécialistes des pathologies du vieillissement, des maladies métaboliques (diabètes de type 2, obésité), des pathologies cancéreuses et cardio-vasculaires, est recommandée.

2 LE « RUGBY SANTÉ », QUEL PUBLIC ?

L'activité rugby santé est accessible à toute personne atteinte d'une maladie chronique équilibrée et après avis médical spécialisé.

Les pathologies chroniques référencées :

- CANCERS
- MALADIES MÉTABOLIQUES
- MALADIES CARDIO-VASCULAIRES
- ACTIVITÉ PHYSIQUE ET PATHOLOGIES RHUMATISMALES
- EFFETS DU VIEILLISSEMENT



Dans le cadre d'une enquête nationale auprès des sections rugby santé actives, un premier recensement des pathologies déclarées par les pratiquants a été mené.

Lors de la saison 2023/2024, les pathologies déclarées par les pratiquants étaient :

- 33% CANCERS
- 28% MÉTABOLIQUES
- 16% OSTÉOARTICULAIRES
- 12% CARDIAQUES

70%

Pour plus de 70% des pratiquants, une amélioration de la condition physique et du moral a été observé

3 LE RÉFÉRENT MÉDICAL OU PARAMÉDICAL DE LA SECTION RUGBY SANTÉ

Le référent peut être :

- **UN MÉDECIN**
- **UN PROFESSIONNEL PARAMÉDICAL (INFIRMIER, KINÉSITHÉRAPEUTE)**

Le référent désigné/nommé pourra être à la retraite, sous réserve d'être inscrit auprès de son Ordre.

Il joue un rôle de conseil et de soutien auprès des éducateurs rugby santé. Dans le respect du secret médical et sur demande du pratiquant ou du médecin prescripteur, le référent médical ou paramédical est apte à faire le lien entre le club et le prescripteur.

4 LES POINTS DE VIGILANCE (AVANT-PENDANT-APRÈS) L'ANIMATION SUIVANT LES PATHOLOGIES CHRONIQUES RÉFÉRENCÉES

Dans le cadre de la formation au Brevet Fédéral Rugby Santé, les éducateurs seront sensibilisés aux différents points de vigilance liés à l'activité et aux pathologies des pratiquants.

- **ÉTAT DE FORME**
- **PLAINTE ÉVENTUELLE D'UN PRATIQUANT**
- **ÉTAT DE FATIGUE**
- **ÉTAT DE GLYCÉMIE**
- **SYMPTOMATOLOGIE INHABITUELLE (DOULEURS, ESSOUFFLEMENT, PALPITATION, VERTIGE, MALAISE).**



5 LE MOT DU COMITÉ MÉDICAL FFR

Le Comité Médical de la FFR souhaite rassurer les clubs, éducateurs sur le bénéfice de cette pratique auprès des populations atteintes par les pathologies énoncées, soit une grande partie de la population.

Le nombre de personnes atteintes de pathologies est croissant, en raison du vieillissement de la population et l'évolution des habitudes de vie. La nécessité d'une pratique d'activité physique adaptée est considérée comme un traitement thérapeutique, non médicamenteux par la Haute Autorité de Santé (HAS).

D FORMATIONS ET ACTIVITÉ RUGBY SANTÉ

LE BREVET FÉDÉRAL RUGBY À 5 (INEF)

Afin de répondre à la législation sur le « Sport sur ordonnance » et d'organiser l'accueil des différents publics au titre du loisir, du Bien-Être ou de la Santé, la FFR a créé deux niveaux de formation pour le Brevet Fédéral Rugby à 5 : (Article 351-1.4 des Règlements Généraux FFR).

1 LE BREVET FÉDÉRAL RUGBY À 5 NIVEAU 1 « LOISIR – BIEN-ÊTRE »

Pour l'accueil des personnes sans pathologie déclarée ou en prévention Primaire, après l'obtention d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du rugby à 5 « Loisir – Bien-Être ». Il est organisé par les Ligues régionales de Rugby.

Possibilités d'équivalence : Le BF Rugby à 5 Niveau 1 « Loisir – Bien-Etre » (LBE) est attribué par équivalence aux titulaires du BF Découverte - Initiation, Développement, Perfectionnement ou Optimisation, des CQP et des diplômes d'Etat rugby.

2 LE BREVET FÉDÉRAL RUGBY À 5 NIVEAU 2 « SANTÉ »

Pour l'accueil des personnes en prévention secondaire ou tertiaire souhaitant pratiquer une Activité Physique Adaptée (APA) après l'obtention d'une prescription médicale associée au certificat de non-contre-indication à la pratique du Rugby Santé.

Il est organisé par l'Institut National de l'Emploi et de la Formation de la FFR (formation en ligne sur une période de 6 mois complétée par une invitation au stage en présentiel de 2 jours, sous réserve de validation des modules en ligne.

Diplômes permettant la dispensation de l'activite adaptée rugby dans le cadre du sport sur-ordonnance :

> Le BPJEPS mention :

- « Activités sports collectifs mention rugby à XV »
- « Educateur sportif mention Rugby »
- « Activités Physiques Pour Tous + Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 1 Loisir – Bien-Être »

> Le DEJEPS mention : « Perfectionnement sportif mention rugby »

> Le DESJEPS mention :

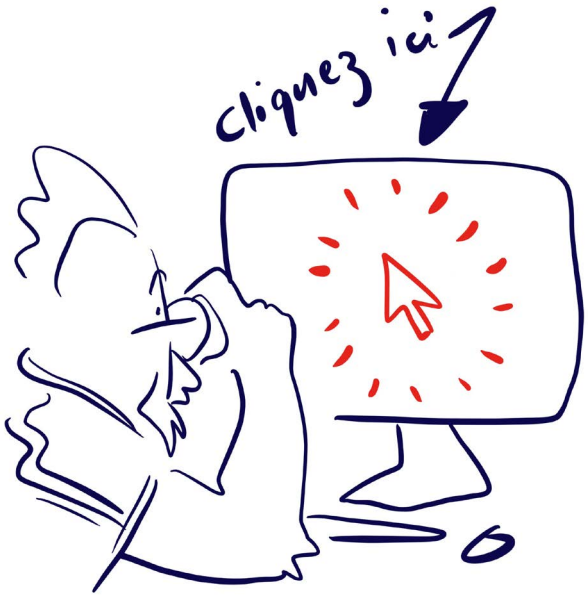
- « Perfectionnement sportif mention rugby »

> Les Brevets d'Etat d'Educateur Sportif Rugby : 1er degré – 2e degré – 3e degré

- Le Brevet Fédéral Rugby à 5 Niveau 2 Santé.
- Ainsi que les titulaires de licences et Masters Activité Physique Adaptée et Santé et les titulaires de modules « Sport – Santé » reconnus par le CNOSF avec un diplôme spécifique Rubgy (BF Rugby à 5 Niveau 1).
- Les titulaires du BF Rugby à 5 Niveau 2 « Santé » devront participer à un recyclage tous les 2 ans.

3 RÈGLES DU JEU RUGBY À 5 – SANTÉ

Les règles du jeu sont adaptées du Rugby à 5 « Loisir » et disponible sur le site FFR.FR



4 L'ÉVALUATION DES PRATIQUANTS (TESTS CNOSF)

Dans le cadre de la section Rugby Santé, il est obligatoire de rendre compte de l'évolution de l'état de forme du pratiquant et d'évaluer les bienfaits de la pratique. Le protocole définit par la FFR est celui du CNOSF : « enchaînement de tests pour la forme ». Il permet d'évaluer cet état de forme à l'arrivée au club, en début et en fin de la saison. Cette évaluation sera effectuée par l'éducateur diplômé ou en cours de formation, référent de la section. L'évaluation portera sur :

- L'Indice de Masse Corporelle, IMC
- L'équilibre sur une jambe (équilibre statique)
- La flexion du tronc en avant (souplesse avant debout)
- La mesure de la force isométrique des muscles de la main et de l'avant-bras (force de préhension)
- Assis – Debout 30 secondes (force au niveau des membres inférieurs
- 6 minutes Marche (aptitude d'endurance)

Les pratiquants pourront communiquer leur profil de forme au médecin prescripteur afin d'affiner la régulation de la pratique, si nécessaire.

Afin d'alimenter l'étude fédérale du Rugby Santé, l'éducateur de la section Rugby Santé pourra transmettre les données anonymes des évaluations (début de saison/fin de saison) à la Direction Sportive de la FFR. Cette étude permet de valider notre activité Rugby Santé comme facteur de santé.

5 LA SÉANCE TYPE

Elle se base sur une à deux séances hebdomadaires :

- Echauffement (10 à 15 minutes)
- Ateliers techniques et collectifs (10 à 15 minutes) ;
- Jeu collectif de Rugby Santé : les règles du Rugby Santé sont adaptées en fonction des capacités du public sur prescription médicale (30 à 40 minutes).

Vous trouverez en dernière page « Liens Utiles » plusieurs vidéos avec différents exercices adaptés à l'activité Rugby Santé.



E LE PROGRAMME PILOTE DES SECTIONS RUGBY SANTÉ FFR



1 HISTORIQUE

Lancé à l'issue d'une phase expérimentale à succès, le Programme Pilote Rugby Santé FFR est accessible aux sections ayant plus d'un an d'expérience, avec un rayonnement sur leur secteur par des actions de promotion et souhaitant participer à la récolte de données FFR, sur l'activité.

Une section rugby santé validée dans le programme pilote, est suivie, référencée et subventionnée par la FFR pendant 2 saisons consécutives.

L'objectif de la FFR est que chaque Ligue Régionale compte au minimum une section Rugby Santé participant au « Programme Pilote » sur son territoire. Ces sections référencées seront porteuses du projet Rugby Santé et feront la promotion des bienfaits du Rugby à 5 dans les clubs environnants. Le groupe de pilotage référencera 5 nouvelles entrées de sections Rugby Santé dans le « Programme Pilote » par saison (pour une durée de deux saisons), soit 10 sections (5 en 1ère année et 5 en 2e année de pilotage).

2 ACCOMPAGNEMENT FFR ET ENGAGEMENTS

La Fédération Française de Rugby s'engage à :

- Assurer le suivi du dossier par le binôme conseiller technique et médecin, référents du dossier pour la ligue régionale ;
- Assurer la liaison entre les différentes sections du « Programme Pilote » Rugby Santé ;
- Prendre en charge financièrement la formation d'un éducateur au Brevet Fédéral Rugby à 5 – Niveau 2 « Santé » pour la section.
- Verser une subvention annuelle dégressive sur 2 ans pour l'accompagnement
- Soutenir les actions de promotion de l'activité Rugby Santé, mises en place par les sections Rugby Santé
- Doter chaque section entrant dans le « Programme Pilote » d'un kit de matériel pédagogique et de cardiofréquencemètres pour entrer dans le protocole de recueil de données physiologiques organisé par la cellule Recherche et Développement FFR.

Subvention d'action de promotion de l'activité Rugby Santé :

La FFR s'engage à verser une subvention d'un montant de 500 à 1500 € pour accompagner les Sections entrées dans le « Programme Pilote » afin de promouvoir leurs actions de développement du « Rugby Santé » sur leur territoire régional. Toute action de promotion, listée ci-dessous pourra donner lieu au versement de la subvention sous réserve de validation du projet par le Comité de Pilotage Santé FFR :

- Accompagnement et conseil d'un ou plusieurs projets de développement « Rugby Santé » au sein d'une structure FFR (Club, Comité Départemental, Ligue Régionale)
- Organisation d'un séminaire Rugby Santé
- Organisation d'événement(s) Rugby Santé, composé(s) d'activités sportives et extra-sportives
- Autres actions innovantes…

La Section Rugby Santé référencée dans le « Programme Pilote » s'engage à :

- Respecter le cahier des charges FFR des sections Rugby Santé · Organiser l'activité, en respectant le règlement spécifique Rugby Santé
- Fidéliser les participants
- Structurer la section pour la pérenniser
- Organiser des actions de promotion de l'activité Rugby Santé
- Utiliser le pack de dotation dans le cadre unique de l'activité Rugby Santé
- Remplir les grilles d'évaluation en début de de saison ou à l'arrivée des pratiquants et en fin de saison :
 - Evaluation de début de saison à effectuer entre le 1er et 10 octobre de la saison en cours,
 - Evaluation de fin de saison à effectuer entre le 15 mai et le 30 juin de la saison en cours.
- Transmettre au Comité de Pilotage FFR :
 - Avant le 1er décembre de la saison en cours : la grille d'évaluation de début de saison
 - Avant juin ou juillet de la saison en cours : la grille d'évaluation de fin de saison accompagnée des bilans d'activités de l'éducateur, du médecin référent et du Président.
- Transmettre deux fois par mois, les données physiologiques du protocole de suivi (de l'ensemble du groupe et les données individuelles des participants) à la cellule Recherche et Développement, pour alimenter le protocole de suivi des données : Laura Vallée (Enseignante en activité physique adaptée et santé)
- Diffuser le questionnaire SF-36 aux participants, transmis par Laura Vallée (remplissage sur la base du volontariat).
- Participer aux Finales Nationales de Rugby à 5, dans le cadre des rencontres « Rugby Santé »

3 LA CANDIDATURE

Toute section rugby santé respectant le cahier des charges et après 1 an d'existence, peut candidater pour entrer au Programme Pilote FFR.

Le formulaire ci-après devra être complété par la section et transmis pour validation à la ligue régionale de rugby d'appartenance, avec les annexes obligatoires.



FFR

Candidature

Pour le « Programme Pilote » Rugby Santé

(accessible aux Sections Rugby Santé après une saison de fonctionnement)

A remplir par la structure FFR candidatant :

Nom de la structure FFR :		**Code FFR :**	
Responsable Santé :			
Tel :		**E-Mail :**	
Educateur Rugby à 5 Santé :			
Tel :		**E-Mail :**	
Diplôme référencé « Santé »			
Date d'ouverture de la section rugby santé (1er entrainement)[1]			
Adresse du site d'entrainement			

[1] *La section rugby santé doit être ouverte depuis 1 an au minimum, pour candidater au « Programme Pilote ».*

Annexes obligatoires :

- **Courrier de soutien du président de la structure support**
- **Grille d'évaluation de fin de saison n-1 et de début de saison n**

Présentation du projet en quelques lignes, les raisons de la candidatures :

A remplir par la Ligue Régionale (après avis des référents de ligue : rugby santé, médecin de ligue et technicien de la structure FFR candidatant) :

Nom de la Ligue Régionale		
Avis de la Ligue Régionale	Favorable	Défavorable
Signature et cachet de la Ligue Régionale de Rugby		

En cas de validation par la Ligue Régionale de Rugby, la demande est transmise au groupe de pilotage FFR à l'attention de Flavien.Bonne@ffr.fr

COMPLÈTEZ LE FORMULAIRE EN LIGNE ICI EN ANNEXE

F ANNEXES

FFR

Déclaration d'ouverture de Section Rugby Santé

À renvoyer au référent rugby santé de **ligue régionale**

1. Nom et Code FFR de la structure support FFR :

Merci de fournir une lettre ou mail de la structure support FFR certifiant son soutien dans la démarche

2. Responsable de la section Rugby Santé FFR :

Nom et coordonnées (téléphone et mail) :

3. Date d'ouverture de la section Rugby Santé :
4. Lieu et horaires des séances :
5. Quel(s) axe(s) de prévention ? : Liste des pathologies recensées au sein des participant.e.s
6. Coordonnées de l'encadrement et des participants :

Rôle	Nom	Prénom	Téléphone	E-mail
Président de la structure d'accueil FFR				
Dirigeant Santé de la structure d'accueil FFR				
référent.e médical.e ou paramédical.e de la structure d'accueil FFR				
Educateur* diplômé en charge de l'action (copies des diplômes à transmettre)				
Médecin référent de la ligue régionale				
Conseiller technique référent de la ligue régionale				

7. * Educateur diplômé : nom du diplôme référencé « sport sur ordonnance » :
8. Pourriez-vous présenter en quelques lignes votre projet ?

A Le Cachet du club et Signature du Président du club FFR

Avis du référent Rugby Santé de la ligue régionale :

☐ Favorable	☐ Défavorable

Suite à l'avis, le référent Rugby Santé transmettra le dossier au groupe de pilotage Santé FFR

FFR

Candidature

Pour le « Programme Pilote » Rugby Santé

(accessible aux Sections Rugby Santé après une saison de fonctionnement)

A remplir par la structure FFR candidatant :

Nom de la structure FFR :		**Code FFR :**	
Responsable Santé :			
Tel :		**E-Mail :**	
Educateur Rugby à 5 Santé :			
Tel :		**E-Mail :**	
Diplôme référencé « Santé »			

Date d'ouverture de la section rugby santé (1er entrainement)[1]	
Adresse du site d'entraînement	

[1]*La section rugby santé doit être ouverte depuis 1 an au minimum, pour candidater au « Programme Pilote ».*

Annexes obligatoires :

- **Courrier de soutien du président de la structure support**
- **Grille d'évaluation de fin de saison n-1 et de début de saison n**

Présentation du projet en quelques lignes, les raisons de la candidatures :

A remplir par la Ligue Régionale (après avis des référents de ligue : rugby santé, médecin de ligue et technicien de la structure FFR candidatant) :

Nom de la Ligue Régionale		
Avis de la Ligue Régionale	☐ Favorable	☐ Défavorable
Signature et cachet de la Ligue Régionale de Rugby		

En cas de validation par la Ligue Régionale de Rugby, la demande est transmise au groupe de pilotage FFR à l'attention de Flavien.Bonne@ffr.fr

G LIENS UTILES

DOCUMENTS UTILES
RUGBY SANTÉ

SÉANCE DE RUGBY SANTÉ
(10 SITUATIONS)

COLLOQUE
RUGBY SANTÉ 2024
SESSION DU MATIN
PRÉSENTATIONS
ET RETOUR
D'EXPÉRIENCES

COLLOQUE
RUGBY SANTÉ 2024
SESSION DE L'APRÈS-MIDI
MASTERCLASS
RUGBY SANTÉ



PAGE
RUGBY SANTÉ
SUR FFR.FR

KITS DE COMMUNICATION
DE LA FFR

FFR

RUGBY
SANTÉ

FFR

Réalisation : tongui.com - Septembre 2024